

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS113

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« permettant d'explorer la mise en place d' »,

les mots :

« étudiant la possibilité de mettre en place ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel